
Inhaltsverzeichnis

RadioRegulations

Die Radio Regulations der ITU sind ein völkerrechtlicher multilateraler Vertrag zwischen den ITU-Mitgliedsstaaten in dem die Nutzung von Funkfrequenzen geregelt wird.

Dieser Vertrag wird regelmäßig bei "World-Radio-Conferences" aktualisiert, zuletzt im Jahr 2023. Die [aktuelle Ausgabe der Radio-Regulations ist hier](#) abrufbar.

Amateurfunk ist in der Ausgabe 1927er des Regelwerks des Internationalen Telegraphenvereins (Vorgänger der ITU) ist erstmals erwähnt (siehe Downloads).

Fréquences en kilocycles-seconde (kc/s)	Longueurs d'onde approximatives en mètres (m)	Services
10-100	30000-3000	Services fixes.
100-110	3000-2725	Services fixes et services mobiles.
110-125	2725-2400	Services mobiles.
125-150 ¹⁾	2400-2000 ¹⁾	Services mobiles maritimes <i>ouverts à la correspondance publique exclusivement.</i>
150-160	2000-1875	Services mobiles. a) Radiodiffusion. b) Services fixes. c) Services mobiles.
160-194	1875-1550	Les conditions d'utilisation de cette bande sont soumises aux arrangements régionaux suivants: Toutes les régions où existent déjà des stations de radio-diffusion travaillant sur des fréquences inférieures à 300 kc/s (supérieures à 1000 m). } radiodiffusion. Autres régions { Services fixes. Services mobiles. Les arrangements régionaux respecteront les droits des autres régions dans cette bande. a) Services mobiles. b) Services fixes. c) Radiodiffusion.
194-285	1550-1050	Les conditions d'utilisation de cette bande sont soumises aux arrangements régionaux suivants: Europe { a) Services mobiles aériens exclusivement. b) Services fixes aériens exclusivement. c) Dans la bande 250-285 kc/s (1200-1050 m) Services fixes non ouverts à la correspondance publique. d) Radiodiffusion dans la bande 194-224 kc/s (1550-1340 m). Autres régions { a) Services mobiles, à l'exclusion des stations commerciales de bord. b) Services fixes aériens exclusivement. c) Services fixes non ouverts à la correspondance publique.
285-315	1050-950	Radiophares.
315-350 ²⁾	950-850 ²⁾	Services mobiles aériens exclusivement.
350-360	850-830	Services mobiles non ouverts à la correspondance publique.
360-390	830-770	a) Radiogoniométrie. b) Services mobiles, à condition de ne pas brouiller la radiogoniométrie.
390-460	770-650	Services mobiles.
460-485	650-620	Services mobiles (à l'exclusion des ondes amorties et de la radiotéléphonie).
485-515 ³⁾	620-580 ³⁾	Services mobiles (Détrousse, appel, etc.).
515-550	580-545	Services mobiles non ouverts à la correspondance publique (à l'exclusion des ondes amorties et de la radiotéléphonie).
550-1300 ⁴⁾	545-230 ⁴⁾	Radiodiffusion.
1300-1500	230-200	a) Radiodiffusion.
1500-1715	200-175	b) Services mobiles maritimes, ondes de 1365 kc/s (220 m) exclusivement.
1715-2000	175-150	Services mobiles. Services fixes.
2000-2250	150-133	Amateurs.
2250-2750	133-109	Services mobiles et services fixes.
2750-2850	109-105	Services mobiles.
2850-3500	105-85	Services fixes.
3500-4000	85-75	Services mobiles et services fixes.
4000-5500	75-54	Services mobiles.
5500-5700	54-52,7	Services mobiles.
5700-6000	52,7-50	Services fixes.
6000-6150	50-48,8	Radiodiffusion.
6150-6675	48,8-45	Services mobiles.
6675-7000	45-42,8	Services fixes.
7000-7300	42,8-41	Amateurs.
7300-8200	41-36,6	Services fixes.
8200-8550	36,6-35,1	Services mobiles.
8550-8900	35,1-33,7	Services mobiles et services fixes.
8900-9500	33,7-31,6	Services fixes.
9500-9600	31,6-31,2	Radiodiffusion.
9600-11000	31,2-27,3	Services fixes.
11000-11400	27,3-26,3	Services mobiles.
11400-11700	26,3-25,6	Services fixes.
11700-11900	25,6-25,2	Radiodiffusion.
11900-12300	25,2-24,4	Services fixes.
12300-12825	24,4-23,4	Services mobiles.
12825-13350	23,4-22,4	Services mobiles et services fixes.
13350-14000	22,4-21,4	Services fixes.
14000-14400	21,4-20,8	Amateurs.
14400-15100	20,8-19,85	Services fixes.
15100-15350	19,85-19,55	Radiodiffusion.
15350-15400	19,55-19,3	Services fixes.

15300-16400	13,33-13,3	Services fixes.
16400-17100	13,3-17,5	Services mobiles.
17100-17750	17,5-16,9	Services mobiles et services fixes.
17750-17800	16,9-16,85	Radiodiffusion.
17800-21450	16,85-14	Services fixes.
21450-21550	14-13,9	Radiodiffusion.
21550-22300	13,9-13,45	Services mobiles.
22300-23000	13,45-13,1	Services mobiles et services fixes.
23000-28000	13,1-10,7	Non réservé.
28000-30000	10,7-10	Amateurs et expériences.
30000-56000	10-5,35	Non réservé.
56000-60000	5,35-5	Amateurs et expériences.
au-dessus de 60000	au-dessous de 5	Non réservé.

¹⁾ L'onde de 143 kc/s (2100 m) est l'onde d'appel des stations mobiles utilisant des ondes longues entretenues.

²⁾ L'onde de 333 kc/s (900 m) est l'onde internationale d'appel des services aériens.

³⁾ L'onde de 500 kc/s (600 m) est l'onde internationale d'appel et de détresse. Elle peut être employée pour d'autres usages à condition de ne pas brouiller les signaux d'appel et de détresse.

⁴⁾ Les services mobiles peuvent utiliser la bande 550-1300 kc/s (545-230 m) à condition de ne pas brouiller les services d'un Pays qui utilise cette même bande exclusivement pour la radiodiffusion.

Note. Il est reconnu que les ondes courtes (fréquences de 6000 à 23000 kc/s approximativement — longueurs d'onde de 50 à 13 m environ) ont une grande efficacité pour les communications à grande distance. Il est recommandé de réserver, en règle générale, cette bande d'ondes pour cet objet, dans les services entre points fixes.